



CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE TERRAIN POUR MAISON DE SANTÉ À ARINTHOD

La Commune d'Arinthod a décidé de créer une Maison de Santé sur sa commune, bâtiment qui sera édifié sur un terrain situé à proximité des locaux de la Communauté de communes 15 Rue des tilleuls dont la propriété incombe en partie au Centre Hospitalier Jura Sud et à Terre d'Émeraude Communauté.

Compte tenu de la vocation de ce terrain, destiné à accueillir une maison de santé dans un contexte de désert médical et de besoin de renforcer l'offre de soins, le Conseil Communautaire a approuvé la vente de ce terrain à l'euro symbolique, rappelant que Terre d'Émeraude Communauté a retenu dans la définition de l'intérêt communautaire au titre de l'action sociale : « le soutien à l'organisation de l'offre de soins sur le territoire en complément des actions communales, et notamment en matière de réalisation d'un schéma de santé intercommunal ou de mesures visant à l'attractivité du territoire pour les médecins ».



RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU DROUVENANT (SIAVD) ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (SIEA) DE LA MERCANTINE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Conseil Communautaire en date du 4 septembre 2020 a décidé de déléguer l'exercice de la compétence assainissement collectif aux Syndicats.

En date du 17 décembre 2021, une convention de délégation a été signée avec chaque syndicat. Elle précise le contenu, les modalités budgétaires et la durée de la délégation.

Après 2 ans d'application, le bilan est mitigé du point de vue de chacune des parties, qui exprime aujourd'hui une volonté de mettre un terme à cette convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif. Le Conseil Communautaire a donc approuvé la résiliation des conventions, ce qui entraînera :

- La dissolution du SIAVD
- L'intégration du technicien du SIAVD au sein du service assainissement de Terre d'Émeraude Communauté qui en exprime le souhait
- Le maintien du SIEA de la Mercantine avec la seule compétence « Eau Potable ».



APPROBATION DE LA CONVENTION LIANT DECA BFC & TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ

DECA-BFC est un incubateur régional de Bourgogne – Franche-Comté qui vise à soutenir les projets innovants scientifiques ou technologiques sur le territoire.

Terre d'Émeraude Communauté, dans le cadre de sa compétence développement économique, a été sollicitée par Monsieur Valentin TRIBOULET, porteur du projet MULTIVOLT afin de le soutenir dans le développement de son projet de multiplicateur de tension.

Le soutien approuvé par le Conseil Communautaire se divise en deux parties :

- D'une part, une partie financière (15 000€) qui permettra au porteur de projet de mener à bien ses travaux de recherche,
- D'autre part, une partie relationnelle qui lui permettra d'entrer en contact avec les acteurs de l'écosystème local puis d'installer son entreprise sur le territoire.



ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DU FONDS CHÊNE

La stratégie issue de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engage la collectivité à réaliser des diagnostics efficaces avant les travaux de rénovation. Il convient donc de se doter des moyens nécessaires afin de définir précisément les actions et travaux à mettre en oeuvre pour réduire significativement les consommations énergétiques du patrimoine bâti. À cet effet, 15 bâtiments représentant plus de 70% de la consommation énergétique du bâti tertiaire ont été identifiés. Parmi ceux-ci, 8 sont des établissements d'accueil scolaires et/ou périscolaires. Dans ce contexte, Terre d'Émeraude Communauté a déposé une candidature dans le cadre d'un appel à projets intitulé « Fonds Chêne », susceptible de financer notamment : Un poste d'économe de flux (CDD 3 ans) // Des outils de mesure et de comptage d'énergie des bâtiments // Des audits énergétiques poussés des bâtiments. Considérant l'importance du bâti-scolaire, et afin de mener une démarche cohérente sur le territoire, TEC a proposé aux collectivités du territoire, exerçant également la compétence scolaire, de s'associer à la démarche. Trois collectivités se sont positionnées. Afin de réaliser les études de manière homogène et au meilleur prix, il a été acté la constitution d'un groupement de commandes entre les collectivités concernées.



ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT À LA COMMUNE D'ORGELET – CRÉATION D'UN ESPACE PARTAGÉ

Dans le cadre de sa politique de soutien à ses communes membres, le Conseil Communautaire a approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel, à la commune d'Orgelet, afin de financer son projet de création d'un espace partagé. En effet, cet espace partagé est destiné à accueillir l'Espace France Service, le bureau de la SPL Terre d'Émeraude Tourisme, et une convention définissant les conditions d'occupation sera rédigée ultérieurement.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2023, pour un montant de 200 000,00 €.



ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT À LA COMMUNE DE CLAIRVAUX LES LACS – CRÉATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire a également approuvé l'attribution d'un fonds de concours d'investissement exceptionnel, à la commune de Clairvaux les Lacs, afin de financer le projet de création d'une maison des associations, sur l'exercice 2023.

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2023, pour un montant de 112 000,00 €.